

RÈGLEMENTS SPORTIFS

SPORT ADAPTÉ



Règlements applicables jusqu'au
31 août 2021

Sommaire

1. Présentation de l'activité Cyclisme Sport Adapté	1
A. Le VTT Sport Adapté	1
B. Le Cyclisme sur Route Sport Adapté	1
2. Aspects communs aux deux disciplines	1
A. Organisation des championnats.....	1
B. Attribution des titres pour les épreuves nationales	1
C. Mode de qualification au championnat de France	2
D. Catégories d'âge.....	2
E. Système de montée/descente.....	2
F. Les réclamations.....	2
3. Les spécificités du VTT.....	3
A. Type de parcours.....	3
B. Temps de course	4
C. Matériel	4
D. Zones Techniques.....	5
E. Arbitrage/Commissaire.....	5
F. Exigences techniques minimales attendues au championnat de France	6
4. Les spécificités du cyclisme sur route.....	6
A. Compétitions officielles.....	6
B. Type de parcours.....	7
C. Distance.....	8
D. Matériel	9
E. Arbitrage/Commissaire.....	9

1. Présentation de l'activité Cyclisme Sport Adapté

Le Cyclisme Sport Adapté se décline en deux disciplines. Le VTT Sport Adapté et le cyclisme sur Route Sport Adapté.

A. Le VTT Sport Adapté

Le Vélo Tout Terrain Sport Adapté est une discipline d'endurance. Elle se pratique en milieu naturel, sur des terrains variés et doit permettre l'expression des qualités techniques et physiques du sportif. L'activité est adaptée au sportif afin que celui-ci puisse s'émanciper seul sur son vélo. Les parcours proposés doivent être adaptés physiquement et techniquement pour permettre à chacun d'exprimer ses qualités.

B. Le Cyclisme sur Route Sport Adapté

Le cyclisme sur route est une discipline d'endurance. Elle se pratique exclusivement sur un terrain goudronné et doit permettre l'expression des qualités physiques des sportifs. L'activité est adaptée pour permettre au sportif de s'émanciper seul sur son vélo.

2. Aspects communs aux deux disciplines

A. Organisation des championnats

Les championnats sont organisés selon les différents échelons territoriaux de la fédération.

- Championnat Départemental
- Championnat de Zone
- Championnat Régional
- Championnat Interrégional
- Championnat de France

B. Attribution des titres pour les épreuves nationales

Il existe deux niveaux de pratiques au sein du Cyclisme Sport Adapté. Le niveau N1 qui est le niveau de référence pour les championnats de France, et le niveau N2 pour les sportifs n'ayant pas le niveau requis pour concourir en N1 et qui concourront donc en championnat fédéral.

Le titre de champions de France est décerné pour le niveau N1 dès lors qu'une épreuve est ouverte, sans conditions de nombre de participants à l'épreuve. Le classement se fera selon 3 critères : La classe, l'âge et le sexe.

Le niveau N2 délivre un titre de champion Fédéral

C. Mode de qualification au championnat de France

La participation à l'une des épreuves ci-dessous permet la qualification au championnat de France. Si plusieurs de ces épreuves sont organisées sur un territoire, l'obligation de participation se cumule.

- S'il existe, le championnat départemental est obligatoire.
- S'il existe, le championnat de zone est obligatoire.
- S'il existe, le championnat régional est obligatoire.

Le Championnat Interrégional peut servir de support au championnat Régional pour les régions n'ayant pas d'autres compétitions servant de support au championnat Régional.

Si aucune de ces compétitions n'est organisée sur un territoire, une demande de dérogation pour l'inscription au championnat de France devra être adressée au DTN.

D. Catégories d'âge

Catégories d'âge Cyclisme Sport Adapté (l'âge s'entend au premier janvier de la saison sportive)	
Jeunes	- de 16 ans
Espoirs	- de 21 ans
Seniors	- de 40 ans
Vétérans	40 ans et +

E. Système de montée/descente (modification au 01/11/18)

Chaque année, à la suite du championnat de France, la CSN édicte une liste de sportifs en N1 et en N2 pour la saison suivante.

La liste est réalisée selon les critères suivants :

- Dans une course de 3 à 5 partants, le dernier N1 descend en N2. Le premier N2 monte en N1.
- A partir de 6 partants, les deux derniers N1 descendent en N2. Les deux premiers N2 montent en N1.
- En dessous de 3 partants, les sportifs ont le choix de s'inscrire en N1 ou en N2 l'année suivante.
- Lorsqu'un sportif change de catégorie d'âge d'une saison à l'autre et si un sportif n'a pas participé au championnat de France l'année précédente, il a le choix de s'inscrire en N1 ou en N2.
- Un abandon de la course est considéré comme étant une dernière place pour le système de montée/descente.

F. Les réclamations

Lors d'un championnat de France, en cas de contestation sur les résultats ou le déroulement d'une épreuve, la contestation devra être formulée obligatoirement par écrit, accompagnée d'un dépôt de garantie de 50€ à l'ordre de la FFSA. Cette réclamation devra être déposée auprès du Délégué Technique Fédéral qui convoquera aussitôt la commission d'appel. Le demandeur, qui sera une

personne licenciée à la FFSA, aura la possibilité de présenter au juge arbitre ou à la commission en charge de la compétition toutes les preuves en sa possession afin d'appuyer sa demande. En cas de prise en compte de la réclamation, le dépôt de garantie sera restitué au demandeur. En cas de rejet, le dépôt de garantie sera conservé par la FFSA. La réclamation devra être déposée dans les 30 minutes suivant l'affichage officiel des résultats. La commission d'appel est composée du représentant du président sur le championnat, du juge arbitre ou d'un représentant des arbitres et d'un membre de la CSN.

Les réclamations concernant l'éligibilité ou la classification d'un sportif lors d'une compétition nationale sont à adresser à la FFSA en utilisant le formulaire prévu dans le dossier d'inscription, par une personne licenciée à la FFSA et accompagnées d'un dépôt de garantie de 100€ à l'ordre de la FFSA. La commission nationale d'éligibilité et de classification statuera sur le bien-fondé de la réclamation. Dans le cas de prise en compte de celle-ci le montant sera restitué au réclamant, dans le cas contraire il sera conservé par la Fédération.

3. Les spécificités du VTT

Compétition officielle

Une compétition officielle de VTT Sport Adapté est une course en ligne type cross-country se déroulant sur un circuit en boucle à parcourir plusieurs fois selon le tableau « distance ».

Le départ se fait groupé et le classement se fait par ordre de franchissement de la ligne d'arrivée. Le chronométrage de l'épreuve est obligatoire.

A. Type de parcours

Le parcours proposé devra être différent selon les classes.

Classe AB N1 : Le circuit sera constitué essentiellement de chemins à revêtement stabilisé d'une largeur minimale de 2m50 (type chemins carrossables). Quelques parties techniques peuvent être proposées mais elles ne devront pas nécessiter des capacités d'anticipation ou de mémorisation du parcours.

Classe BC N1 : Le circuit devra comporter différents types de terrain (stabilisés ou non), des passages d'une largeur inférieure à 1m50, des enchaînements de virages serrés et des difficultés à franchir. Un temps pour la récupération devra être respecté entre les différentes difficultés (chemins stables et sans difficultés). Les difficultés ne nécessitent pas d'être mémorisées pour être parcourues. Cependant, pour être efficace et maintenir sa vitesse, une première notion d'anticipation est nécessaire.

Classe CD N1 :

Le circuit sera composé essentiellement de terrains non stabilisés, avec différentes zones techniques comme par exemple : Singletracks (chemin d'environ 1m de largeur), passages en dévers, passage rocailloux, changements de rythmes, virages serrés, racines...

Le circuit demande des compétences de mémorisation et d'anticipation pour être parcouru.

⇒ Modification au 01/11/18 : Classe AB – BC – CD N2 : Ils parcourront un circuit simple et accessible au plus grand nombre. Le parcours sera unique pour tous les N2.

B. Temps de course

	Jeunes + Vétérans	Sénior + Espoirs
AB N1	45 minutes	1 heure
BC N1	45 minutes	1 heure
CD N1	45 minutes	1 heure

	Jeunes + Vétérans	Sénior + Espoirs
AB N2	30 minutes	45 minutes
BC N2	30 minutes	45 minutes
CD N2	30 minutes	45 minutes

Le niveau N2 ne sera présent qu'au niveau National. Les compétitions locales ne prendront en compte qu'un niveau unique.

C. Matériel

▪ Equipement du vélo :

Le matériel utilisé pour les compétitions de VTT est un matériel respectant les normes européennes en matière de sécurité. Les VTT peuvent avoir des roues comprises entre 24 pouces et 29 pouces. Il est interdit de prendre part à une compétition en tandem, tricycle ou avec un vélo munis de stabilisateurs. Avant chaque compétition de VTT Sport Adapté, une vérification sommaire doit être faite par la personne responsable du sportif. L'organisateur de compétitions pourra, s'il le souhaite, procéder lui aussi à une vérification du matériel. La vérification porte essentiellement sur les organes de sécurité du VTT, soit le bon fonctionnement du système de freinage, les différents serrages et en particulier le bon serrage des roues. Les embouts de guidons doivent être protégés par des bouchons.

▪ Equipement du sportif :

Le sportif doit obligatoirement être équipé d'un casque homologué lors de la compétition. Le casque est également obligatoire durant toute la durée de la manifestation de VTT Sport Adapté dès lors que le sportif emprunte le parcours balisé par l'organisateur, y compris durant les reconnaissances éventuelles. Cette obligation est valable également pour l'encadrement du sportif ou du groupe de sportif.

La tenue doit être adaptée à l'activité, un cuissard ou short spécifique ainsi qu'un maillot technique sont fortement conseillés pour des raisons de confort et de sécurité. Les vêtements amples et flottants sont déconseillés.

Les gants et les lunettes de protection sont fortement conseillés.

D. Zones Techniques

Sur chaque compétition, des zones techniques pourront être déterminées et délimitées. Ces zones techniques comprennent :

- Le circuit de course
- La zone de dépannage
- L'aire de départ/arrivée
- La réunion technique des entraîneurs

Seul les personnes licenciées à la FFSA (sportif ou dirigeant) peuvent avoir accès à ces zones techniques.

E. Arbitrage/Commissaire

La compétition sera arbitrée sous la responsabilité d'un directeur de course. Lors du championnat de France, le directeur de course sera membre de la Commission Nationale Cyclisme FFSA. Sur les autres échelons territoriaux, le directeur de course devra obligatoirement être titulaire d'un diplôme d'arbitre de commissaire cyclisme Sport Adapté. Une demande de dérogation de cette obligation pourra être demandée au DTN et sera étudiée au cas par cas. Le panel des commissaires est composé au minimum de la façon suivante :

- Un directeur de course responsable de l'ensemble des commissaires, juge du départ et de l'arrivée et garant de la sincérité des résultats.
- Un chronométreur et gestionnaire du nombre de tour de circuit restant à parcourir.
- Un vérificateur du nombre de tour parcourus par les concurrents.

F. Exigences techniques minimales attendues au championnat de France

Exigences techniques minimales attendues au Niveau N1			
Type de compétences	CD	BC	AB
Freinage	Anticipe son freinage et l'adapte en fonction de la nature du terrain	Contrôle son freinage en fonction des obstacles rencontrés Est capable de gérer les 2 freins	Sait s'arrêter en utilisant les deux freins sans distinction sur terrain plat et stabilisé
Propulsion	Adapte globalement son braquet en fonction de la nature du terrain et anticipe son changement de vitesse en fonction des difficultés	Sait utiliser le changement de vitesse mais pas toujours de façon appropriée et sans anticiper	Ne sait pas utiliser le système de changement de vitesse en autonomie
Conduite	Est capable d'anticipation pour enchaîner différents obstacles en adaptant sa vitesse et en gardant la maîtrise du VTT	Savoir franchir un obstacle sans descendre du vélo mais sans être capable d'anticiper sur la difficulté suivante	Maîtrise son équilibre sans difficulté sur terrain stabilisé
Engagement	Est capable d'estimer la difficulté pour modifier sa décision au cours de l'action	Est capable de prendre la décision du passage d'un obstacle à pied ou en vélo avant l'obstacle	Refuse l'obstacle ou le franchit à pied sans descendre du vélo

4. Les spécificités du cyclisme sur route

A. Compétitions officielles

Les compétitions officielles de Cyclisme Sport Adapté comportent les disciplines suivantes :

- Classe AB : Contre la montre individuel
 - Classe BC : Contre la montre individuel ; Course en ligne
 - Classe CD : Contre la montre individuel ; Course en ligne ; Contre la montre par équipe de 2
- Le contre la montre individuel : Les coureurs prennent le départ de l'épreuve les uns après les autres à intervalles réguliers. Ils doivent effectuer un parcours définis le plus rapidement possible. En classe AB, l'épreuve peut se dérouler en deux manches. Dans ce cas, le classement sera établi au cumul des deux manches.
- La course en ligne : Les coureurs prennent le départ ensemble. Ils doivent réaliser un certain nombre de tours de circuit. Le vainqueur est celui qui franchit la ligne d'arrivée en premier.

- Le contre la montre par équipe de 2 : Les équipes prennent le départ de l'épreuve les unes après les autres à intervalles réguliers. Elles doivent effectuer un parcours défini le plus rapidement possible. Le chronomètre est arrêté lorsque le deuxième concurrent de l'équipe franchit la ligne. Les deux coureurs doivent être identifiés par une tenue et des dossards identiques. Une catégorie mixte (Homme et Femme) spécifique au contre la montre par équipe peut être ouverte et donner droit à la délivrance de titres. Cette catégorie ne tient pas compte de l'âge des participants.

B. Type de parcours

Le parcours devra être goudronné. Il devra être fermé à la circulation d'engins à moteur. La largeur minimale de la chaussée est de 2m50. La course en ligne devra obligatoirement se dérouler sur un circuit en boucle. Le circuit en boucle devra faire entre 2 et 5 kms.

C. Distance

Tableau des distances de course	Classe AB				Classe BC				Classe CD			
Epreuve	Contre la montre individuel				Contre la montre individuel				Contre la montre individuel			
Age	Jeune + Vétérans		Senior + Espoirs		Jeune + Vétérans		Senior + Espoirs		Jeune + Vétérans		Senior + Espoirs	
Sexe	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M
Distance Minimum	2 kms	4 kms	4 kms	6 kms	2 kms	4 kms	4 kms	6 kms	2 kms	4 kms	4 kms	6 kms
Distance Maximum	5 kms	10 kms	5 kms	10 km	5 kms	10 kms	5 kms	10 kms	5 kms	10 kms	5 kms	10 kms

Tableau des distances de course	Classe BC				Classe CD			
Epreuve	Course en ligne				Course en ligne			
Age	Jeune + Vétérans		Senior + Espoirs		Jeune + Vétérans		Senior + Espoirs	
Sexe	F	M	F	M	F	M	F	M
Distance Minimum	10 kms	20 kms	20 kms	30 kms	10 kms	20 kms	20 kms	30 kms
Distance Maximum	20 kms	30 kms	30 kms	50 kms	20 kms	30 kms	30 kms	50 kms

Tableau des distances de course	Classe CD				
Epreuve	Contre la montre par équipe				
Age	Jeune + Vétérans		Senior + Espoirs		Tout âge
Sexe	F	M	F	M	Mixité H/F
Distance Minimum	4 kms	8 kms	8 kms	12 kms	8 kms
Distance Maximum	10 kms	20 kms	10 kms	20 kms	10 kms

D. Matériel

▪ Equipement du vélo :

Le matériel utilisé pour les compétitions de cyclisme sur route est un matériel respectant les normes européennes en matière de sécurité. Il est interdit de prendre part à une compétition en tandem, tricycle ou avec un vélo munis de stabilisateurs.

Avant chaque compétition de Cyclisme sur route Sport Adapté, une vérification sommaire doit être faite par la personne responsable du sportif. L'organisateur de compétitions pourra, s'il le souhaite, procéder lui aussi à une vérification du matériel. La vérification porte essentiellement sur les organes de sécurité du vélo, soit le bon fonctionnement du système de freinage, les différents serrages et en particulier le bon serrage des roues. Les embouts de guidons doivent être protégés par des bouchons.

▪ Equipement du sportif :

Le sportif doit obligatoirement être équipé d'un casque homologué lors de la compétition. Le casque est également obligatoire durant toute la durée de la manifestation de Cyclisme sur route Sport Adapté dès lors que le sportif emprunte le parcours balisé par l'organisateur, y compris durant les reconnaissances éventuelles. Cette obligation est valable également pour l'encadrement du sportif ou du groupe de sportif.

La tenue doit être adaptée à l'activité, un cuissard spécifique ainsi qu'un maillot technique sont fortement conseillés pour des raisons de confort et de sécurité.

Les vêtements amples et flottants sont déconseillés.

Les gants et les lunettes de protection sont fortement conseillés.

E. Arbitrage/Commissaire

La compétition sera arbitrée sous la responsabilité d'un directeur de course. Lors du championnat de France, le directeur de course sera membre de la Commission Nationale Cyclisme FFSA. Sur les autres échelons territoriaux, le directeur de course devra obligatoirement être titulaire d'un diplôme d'arbitre de commissaire cyclisme Sport Adapté. Une demande de dérogation de cette obligation pourra être demandée au DTN et sera étudiée au cas par cas. Le panel des commissaires est composé au minimum de la façon suivante :

- Un directeur de course responsable de l'ensemble des commissaires, juge du départ et de l'arrivée et garant de la sincérité des résultats.
- Un chronométrateur et gestionnaire du nombre de tour de circuit restant à parcourir.
- Un vérificateur du nombre de tour parcourus par les concurrents.
- Lors de la course en ligne, le directeur de course devra suivre le peloton des concurrents sur une moto ou dans une voiture.

Ce règlement est susceptible d'être modifié à la suite de chaque saison sportive.